



Le 30 juin 2026

Envoyé par courriel : ministrerca-ministercir@rcaanc-cirnac.gc.ca

L'honorable Rebecca Alty, députée
Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame la Ministre,

Au nom des membres du Conseil canadien des ombudsmans parlementaires (CCOP), je tiens à réitérer notre soutien et notre volonté de voir se concrétiser rapidement la mise en œuvre des recommandations formulées dans le document [Appel à la justice 1.7 - Rapport final](#), comme nous l'avons indiqué dans notre lettre de juin 2025. Le rapport traite de la création de postes d'ombudsman national et régionaux des droits des Autochtones et des droits de la personne, conformément à l'appel à la justice 1.7 de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

L'appel à la justice 1.7 reconnaît l'importance des institutions que sont les bureaux des ombudsmans et du rôle de surveillance que nous jouons pour garantir le respect des droits de tous les citoyens et leur traitement équitable par les gouvernements et les organismes publics. Ce rôle est également considéré par l'Assemblée générale des Nations Unies comme essentiel à la promotion des droits démocratiques en remédiant au déséquilibre de pouvoir entre l'individu et les fournisseurs de services publics. À l'heure actuelle, les problèmes rencontrés par la population autochtone concernant des services fédéraux sont souvent portés à l'attention des ombudsmans provinciaux et territoriaux, qui n'ont ni la compétence ni l'autorité nécessaire pour se charger de ces questions. Par conséquent, les peuples autochtones du Canada disposent de peu de recours pour la résolution de ces problèmes.

Dans notre lettre de juin 2025 qui vous était adressée, ainsi que dans nos lettres de juillet 2019 et de juillet 2024 adressées à votre prédécesseur, nous avons exprimé notre volonté de partager notre expertise et nous avons insisté pour que des mesures soient prises en vue de créer un organisme national indépendant de surveillance des questions autochtones, qui serait chargé de traiter les préoccupations des peuples autochtones concernant l'ensemble des domaines de services fédéraux. À notre avis, l'approche décrite dans le rapport, soit la création d'un poste d'ombudsman national des droits des Autochtones et des droits de la personne, est une approche raisonnée et pragmatique qui permettrait de répondre aux préoccupations des peuples autochtones. Elle présente également un énorme potentiel pour ce qui est d'instaurer une collaboration entre nos bureaux et un homologue fédéral en vue d'aider les populations autochtones.

Nous sommes conscients que la mise en œuvre des mesures préconisées dans les appels à l'action de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées nécessite du temps, des ressources et une approche intergouvernementale. Cela fait deux ans que le rapport a été publié et sept ans que l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a rendu publics ses appels à la justice. Aucune mise à jour sur l'état de la mise en œuvre de l'appel à la justice 1.7 n'a été fournie dans le [Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale 2025-2026 : Rapport principal](#). Nous souhaiterions mieux comprendre les mesures qui sont préconisées pour soutenir la mise en œuvre complète de cet appel à la justice.

Le CCOP attend avec impatience la mise en œuvre de cette initiative d'une grande portée ainsi que la création, dans les meilleurs délais, d'un poste d'ombudsman national des droits des Autochtones et des droits de la personne. L'expertise collective de notre organisation en matière de surveillance indépendante et notre engagement commun en faveur de la réconciliation demeurent à votre disposition.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations cordiales.



Marie-France Pelletier
Présidente du Conseil canadien des ombudsmans parlementaires
Ombud du Nouveau-Brunswick